

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1288 4 juillet 2006

SOMMAIRE

A.B. Hôtels S.A., Luxembourg 61805	HSH Nordbank Securities S.A., Luxembourg	61817
AAD Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg 61805	ICG Mezzanine Luxco No 2, S.à r.l., Luxembourg	61784
Alliance Immobilière du Luxembourg S.A., Lu-	Immoshine S.A., Luxembourg	61778
xembourg 61795	Jinbang Steel Lux, S.à r.l., Luxembourg	61790
Alliance Immobilière du Luxembourg S.A., Lu-	Jinbang Steel Lux, S.à r.l., Luxembourg	61792
xembourg	Kamps Food Retail Investments S.A., Luxem-	
Altor II, S.à r.l., Luxembourg 61809	bourg	61798
Asset Backed Europe S.A., Luxembourg 61790	Kamps Food Retail Investments S.A., Luxem-	
Batimod Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 61797	bourg	61801
Batimod Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 61797	Kronendal Estate Investments Limited S.A., Lu-	
Batimod, S.à r.l., Luxembourg 61795	Luxembourg	61817
Bo-Consult S.A., Remich	Lake Finance S.A	61782
BPU Banca International S.A., Luxembourg 61783	Lucos Consulting, S.à r.l., Kehlen	61801
CardTel Technologies Investments, S.à r.l., Lu-	Meridiam Infrastructure Managers, S.à r.l., Luxem-	
xembourg	bourg	61781
Centenary Investments, S.à r.l., Luxembourg 61783	Natura Helvetica S.A., Larochette	61804
Chez Mauricette, S.à r.l., Luxembourg 61821	New Decors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	61798
DB Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg 61787	North West Investment Company S.A., Luxem-	
Deli Express S.A., Luxembourg 61824	bourg	61815
Deli Express S.A., Luxembourg 61824	Nova Sicav, Luxembourg	61816
Digital S.A., Luxembourg 61820	One Capital Holding S.A., Luxembourg	61823
Digital S.A., Luxembourg 61821	P7S1 Holding II, S.à r.l., Luxembourg	61817
Ersel Sicav, Luxembourg 61790	P7S1 Holding II, S.à r.l., Luxembourg	61820
Erste International S.A., Luxembourg 61788	Pec Holding S.A., Luxembourg	61789
Europ Assistance, Europ Assistance, Société d'As-	Polygram Holding and Finance, S.à r.l., Luxem-	
sistance S.A., Leudelange 61792	bourg	61784
Europ Assistance, Europ Assistance, Société d'As-	Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A.,	
sistance S.A., Leudelange 61794	Luxembourg	61784
Extensa Luxembourg S.A., Luxembourg 61807	Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A.,	
Extensa Luxembourg S.A., Luxembourg 61809	Luxembourg	61786
Extensa Participations I, S.à r.l., Luxembourg 61786	Snack 2000, S.à r.l., Luxembourg	61805
Extensa Participations I, S.à r.l., Luxembourg 61787	Team SC S.A., Mamer	61788
Feston Investissements S.A., Luxembourg 61794	Team SC S.A., Mamer	61789
Feston Investissements S.A., Luxembourg 61794	Tilinvest S.A., Luxembourg	61806
Frigoprocess S.A., Luxembourg 61824	Tilinvest S.A., Luxembourg	61807
Frigoprocess S.A., Luxembourg 61824	Tootal Silk S.A., Luxembourg	61788
Happyness Holding S.A., Luxembourg 61778	Top Sun, S.à r.l., Bascharage	61824
HSH Nordbank Private Banking S.A., Luxemburg. 61816	Vyril, S.à r.l., Luxembourg	61778
HSH Nordbank Private Banking S.A., Luxembourg 61816	WFG Retlaw Holding S.A., Larochette	61798
HSH Nordbank Securities S.A., Luxemburg 61817	-	
	WFG Retlaw Holding S.A., Larochette	6179



VYRIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.240.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 20 décembre 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. «transfert du siège social de la société de 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2ème étage, L-2449 Luxembourg».
- 2. «définition des pouvoirs des gérants de la société de la manière suivante: le gérant technique (M. Bernard Gay) et le gérant administratif (M. Jérôme Guez), peuvent chacun engager la société en toutes circonstances par leur seule signature individuelle».

Pour extrait conforme

J. Guez

Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2006, réf. LSO-BP03482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036626//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

HAPPYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 37.414.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 10 avril 2006 que:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6850 Mendrisio, 13 Viale Villa Foreste.

A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036628/317/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

IMMOSHINE S.A., Société Anonyme,

(anc. Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.634.

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu

Madame Brigitte De Lescazes, employée, demeurant à L-1526 Luxembourg, 33, Val Fleuri,

Madame Rita Staszowski, commerçante, demeurant à L-1526 Luxembourg, 35, Val Fleuri,

ici représentée par Madame Brigitte De Lescazes, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) Elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée IMMOSHINE, S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 925 du 16 septembre 2004.



b) le capital social s'élève à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

- Madame Brigitte De Lescazes, trente parts sociales	30
- Madame Rita Staszowski, soixante-dix parts sociales	70
Total: cent parts sociales	100

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents (EUR 18.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par des versements en espèces par les comparantes, au prorata de leur participation, de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cents (EUR 18.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros, chacune, entièrement libérées.»

Deuxième résolution

Les comparantes décident de transformer la société en société anonyme et de procéder à une refonte complète des statuts

En conformité avec les articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915, un rapport du réviseur Monsieur Jacmohone, a été dressé dont la conclusion est la suivante:

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

- les actifs et passifs de la société à transformer sont décrits de façon claire et précise en conformité avec la section XIII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales;
 - les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances;
- les modes d'évaluation retenus conduisent à une valeur au moins égale au capital social EUR 31.000,- représenté par 100 actions de EUR 310,- chacune.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

B. Jacmohone

Réviseurs d'Entreprises»

Ledit rapport restera annexé aux présentes pour être formalisé en même temps.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOSHINE S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant l'achat, la vente et la location d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.



Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement en toutes circonstances par la signature d'un administrateur-délégué.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.
- Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille six.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter luimême ou par un mandataire.
 - Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou

représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

- Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

- **Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

Par vote spécial, les actionnaires donnent décharge à la gérante sortante pour son mandat jusqu'à ce jour.

Ouatrième résolution

Les actionnaires décident de fixer le nombre des administrateurs à trois et le nombre de commissaires à un. Sont nommées administrateurs:

- 1. Madame Brigitte De Lescazes, préqualifiée,
- 2. Madame Rita Staszowski, préqualifiée,
- 3. Madame Olga Monteiro Correia Da Costa, comptable, demeurant à L-4945 Hautcharage, 19, rue de Schouweiler. La durée de leur mandat est fixée à six ans.
- La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale.

Est nommée commissaire aux comptes Madame Sandra Wolff, comptable, demeurant à L-4945 Hautcharage, 19, rue de Schouweiler.

La durée de son mandat est fixée à six ans.



Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Madame Rita Staszowski, préqualifiée, administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500) euros

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. De Lescazes, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 19, case 1. – Reçu 185 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006. U. Tholl.

(037348/232/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 110.701.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, registered at the Luxembourg Trade Register with the number section B n° 110.701 incorporated by deed enacted on September 13, 2005, published in Mémorial C n° 999 of 6th October 2005.

To this end, appears the sole shareholder of the Company, AECOM GLOBAL GROUP LTD., a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5th floor, 9, King Street, London EC2V 8EA, United Kingdom, owning the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole capital of the Company, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Restructuring of the Company's capital by reduction of the nominal value of the current 125 (one hundred and twenty-five) issued shares from EUR 100 (one hundred Euro) to EUR 25 (twenty-five Euro) and consequently division of each share of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) into four new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro), the subscribed capital remaining unchanged;
 - 2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing sole shareholder, the following resolution has been taken:

Resolution

It is resolved to restructure the Company's capital by reduction of the nominal value of the current 125 (one hundred twenty-five) issued shares from EUR 100 (one hundred Euro) to EUR 25 (twenty-five Euro) and consequently to divide each share of the Company of EUR 100 (one hundred Euro) nominal value into four new shares of EUR 25 (twenty-five Euro) nominal value.

Further to this restructuring of the shares, the capital of the Company consists of 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all to be held by the sole shareholder of the company, and the amount of the capital remains EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article eight first paragraph (the second paragraph remaining the same) of the Articles of Association of the Company, in order to give it the following wording:

«Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siége social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.701, constituée suivant acte notarié reçu le 13 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 999 du 6 octobre 2005.

A cette fin, comparaît l'associé unique de la Société, AECOM GLOBAL GROUP LTD., société constituée selon le droit anglais, ayant son siège social au 5th floor, 9, King Street, London EC2V 8EA, Royaume-Uni, propriétaire des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Restructuration du capital social par réduction de la valeur nominale des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales actuelles de EUR 100 (cent euros) à EUR 25 (vingt-cinq euros) et par conséquent division subséquente de la valeur nominale de chaque part sociale de la société d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) en quatre nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, le capital social restant inchangé.

2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution

Il est décidé de procéder à la restructuration du capital de la Société par la réduction de la valeur nominale actuelle des 125 parts sociales (cent vingt-cinq) de EUR 100 (cent euros) à EUR 25 (vingt-cinq euros) et par conséquent de diviser chaque part sociale de la Société de EUR 100 (cent euros) de valeur nominale en quatre nouvelles parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) de valeur nominale.

Suite à cette restructuration des actions, le capital de la Société est constitué de 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) de valeur nominale chacune détenue par l'actuel associé unique de la Société et le montant du capital est maintenu à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article huit paragraphe 1^{er} (le deuxième paragraphe restant à l'identique) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch au Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006. H. Hellinckx.

(038290/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

LAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.903.

Suivant lettre recommandée du 18 avril 2006 l'ETUDE LUTGEN & Mc GAW, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg:

- a dénoncé, avec effet au 19 avril 2006, le siège social de la société LAKE FINANCE S.A., Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 85.903, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

D. Mc Gaw

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036646//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.



BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 64.406.

__

Liste des signatures autorisées / Unterschriftenverzeichnis / List of authorized signatures

Version avril - April 2006

Les personnes investies d'une signature de la catégorie «A» signent valablement conjointement à deux ou avec une signature de la catégorie «B» tous les actes de gestion journalière engageant la banque.

Les personnes investies d'une signature de la catégorie «B» signent valablement conjointement à deux les actes de gestion journalière ne représentant pas un engagement de la banque.

Unterschriftsbevollmächtigte der Gruppe «A» zeichnen zu zweit oder mit einem Unterschriftsträger der Gruppe «B» alle Schriftstücke, die für die Bank verpflichtend sind.

Unterschriftsbevollmächtigte der Gruppe «B» zeichnen zu zweit für laufende Geschäfte, die keine Verpflichtung für die Bank beinhalten.

Signatories of category «A» sign jointly, either with a signatory of category «A» or «B», all documents committing the bank pertaining to the daily operations.

Signatories of category «B» sign jointly all documents pertaining to daily business, not committing the bank.

Conseil d'Administration:

Carlo Garavaglia Président; Emilio Brusadelli Vice-Président;

Giorgio Vignolle Administrateur-Délégué;

Marco Balzarini Administrateur; Marcello Calbiani Administrateur; Roberto Drago Administrateur: Enio Fontana Administrateur; Federico Kerbaker Administrateur; Antonio Martinez Administrateur; Carlo Porcari Administrateur: Osvaldo Ranica Administrateur; Achille Severgnini Administrateur; Administrateur. Germano Volpi

Signature A:

Giorgio Vignolle Administrateur-Délégué; Mario Restiglian Directeur-Adjoint.

Signature B:

Massimo Monzini Sous-Directeur;
Jean-Luc Andrin Fondé de pouvoir;
Aldo Busca Fondé de pouvoir;
Roberto Carbonetti Fondé de pouvoir;
Michel Di Tore Fondé de pouvoir;
Serge Froget Fondé de pouvoir.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01876. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036642//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

CENTENARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 8.953.820.700,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 79.453.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution du gérant unique en date du 30 janvier 2006 que:

Le siège social de la société est transféré au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2006.
 Luxembourg, le 18 avril 2006.
 P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036648/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.



POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.521,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 60.453.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution du liquidateur en date du 31 janvier 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg avec effet au 1er février 2006.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036652/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

ICG MEZZANINE LUXCO NO. 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 76.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2006.

P. Bettingen

Notaire

(036689/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. SIGMA CAPITAL ENERGY HOLDING COMPANY S.A.).

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 103.642.

In the year two thousand six, on the fifth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SIGMA CAPITAL ENERGY HOLDING COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 12, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1312 of December 22, 2004.

The meeting was opened by Miss Candida Gillespie, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary and as scrutineer Miss Séverine Canova, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Amendment of the name of the company into SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A.
- 2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association of the company to be read as follows: «There is established hereby a société anonyme under the name of SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A.»
 - 3. Removal of Mr Ivo Evgeniev, Mr Krassimir Katev and Mr Jivko Savov as directors with immediate effect.
- 4. Granting of full discharge to the directors from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties until their resignation.
 - 5. Appointment of SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD as a director with immediate effect.
 - 6. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company into SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A. and decides to modify article 1 of the articles of association as follows:

«**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLD-ING COMPANY S.A.»



Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Ivo Evgeniev, Mr Krassimir Katev and Mr Jivko Savov as directors of the Company with immediate effect and the grant full discharge to them for the execution of their mandate.

Third resolution

The general meeting decides to appoint with immediate effect as new director of the Company, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq avril.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIGMA CAPITAL ENERGY HOLDING COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1312 du 22 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Candida Gillespie, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification de la dénomination sociale en SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A.
- 2. Modification afférente de l'article 1er des statuts de la société qui sera lu comme suit: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A.»
 - 3. Démission des administrateurs, Messieurs Ivo Evgeniev, Krassimir Katev et Jivko Savov, avec effet immédiat.
 - 4. Pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à leur résignation.
- 5. Nomination avec effet immédiat de SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD comme administrateur.
 - 6. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A. et décide de modifier l'article 1er des statuts comme suit:

«**Art. 1.** Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Ivo Evgeniev, Krassimir Katev et Jivko Savov en leurs qualités d'administrateurs de la société, avec effet immédiat et de leur donner décharge entière pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. Gillespie, S. Canova, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2006, vol. 436, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006. H. Hellinckx.

(038212/242/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006. H. Hellinckx.

(038215/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l.).

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 103.645.

In the year two thousand six, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, number 103.645, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 8th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1322 of December 28th, 2004.

The meeting is composed by the sole member, LEASINVEST N.V., a company having its registered office at B-1040 Bruxels, 72, avenue de Tervuren, here represented by Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

First resolution

The sole member decides to change the name of the company from LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l. into EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend article four of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«Art. 4. The company will have the name EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l.»

Third resolution

The sole member accepts the resignation of Mr Jean-Louis Appelmans as Manager of Category A of the company with immediate effect, and accords full and entire discharge to him for the exercise of his mandate.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LEASINVEST PAR-TICIPATIONS I, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.645, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 du 28 décembre 2004.



L'assemblée est composée de l'associé unique, LEASINVEST N.V., une société établie à B-1040 Bruxelles, 72, avenue de Tervuren, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l. en EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a comme dénomination EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jean-Louis Appelmans en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 avril 2006.

(039456/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 103.645.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(039459/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

DB FINANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.631.

Société anonyme constituée sous la dénomination de CL BELGIUM-FINANCE, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 410 du 6 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 840 du 11 novembre 1999.

Concerne: affectation du résultat

Une annexe au bilan au 31 décembre 2005 (bilan déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. B 34.631, L060031223), enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB FINANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme Signature

(036796//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.



TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 60.186.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 avril 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastrosimone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme

C. Agostini

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036683/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

ERSTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 77.889.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 avril 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastrosimone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ERSTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

F. Mastrosimone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036685/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

TEAM SC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 112.970.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEAM SC S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.970, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Robert De Coster, employé privé, demeurant à Namur (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian De Coster, économiste, consultant, demeurant à Mamer. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.



III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social vers, L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.
- 2. Modification afférente de l'article 1er, deuxième alinéa des statuts.
- 3 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers, L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. deuxième alinéa. Le siège social est établi à Mamer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: R. Galiotto, R. De Coster, C. De Coster, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, vol. 27CS, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

(036953/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

TEAM SC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 112.970.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41665 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(036954/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

PEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 50.965.

__

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2006 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

- a) administrateurs:
- Dott. Giovanni Giardina, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan (Italie), Via G. Marcora 12;
- Monsieur Piero Francesco Prinetti Casteletti, administrateur de sociétés, demeurant à I-15098 Ottiglio, Via Casc. Mazza Borgarello, 6;
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
 - b) commissaire aux comptes:
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- a été renouvelé pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036686/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.



ERSEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 73.017.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(036710/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

ASSET BACKED EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 95.590.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(036713/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

JINBANG STEEL LUX, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 99.846.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of April. Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

The undersigned JINBANG STEEL CAYMAN CO., LTD., a company, duly organised and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered Office at Walkers SPV Limited Walker House, Mary Street PO Box 908GT, George Town Grand Cayman, Cayman Islands, Register Number 133200,

being the sole shareholder of IINBANG STEEL LUX, a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number B 99.846, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, on 10 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 May 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of notary Paul Bettingen, dated 18 March 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 1 June 2004 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing person representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital from its present amount of four hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 412,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to four hundred fifty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 452,250.-) represented by eighteen thousand ninety (18,090) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to JIN-BANG CAYMAN CO. LTD, valued as attached to the present deed in the amount of thirty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 39,750.-) by the issue of one thousand five hundred ninety (1,590) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
 - 2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follow:
- «Art. 5. The Company's share capital is fixed at four hundred fifty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 452,250.-) represented by eighteen thousand ninety (18,090) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paidup and subscribed.»;

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of four hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 412,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to four hundred fifty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 452,250.-) represented by eighteen thousand ninety (18,090) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to JINBANG CAYMAN CO. LTD, valued as attached to the present deed in the amount of thirtynine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 39,750.-) by the issue of one thousand five hundred ninety (1,590) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All new issued shares have been entirely subscribed by JINBANG STEEL CAYMAN CO., LTD (JINBANG CAYMAN).



The subscribed shares have been fully paid up through the cancellation of the debt (the «Debt») owed by JINBANG STEEL LUX, S.à r.l. to JINBANG CAYMAN as described hereafter.

The Debt occurred further to a transfer of the shares held by JINBANG CAYMAN IN I-TEST HOLDINGS (LABUAN) LTD (I-TEST LABUAN) to JINBANG STEEL LUX, S.à r.l. on 13 March 2006, which purchase price was financed with an informal debt for 1%.

The proof of the existence and of the value of the Debt owed by JINBANG STEEL LUX, S.à r.l. to JINBANG CAYMAN, amounting to thirty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 39,750.-), has been produced according to: (i) a certificate of the legal representative of JINBANG CAYMAN attesting that JINBANG CAYMAN has a debt free and clear of any liens, encumbrances, rights, charges, guarantees, pledges and options in the amount of thirty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 39,750.-) and (ii) the confirmation of JINBANG CAYMAN, that it is legally authorized to transfer such debt as capital to the Company.

Such declaration, after signature ne varietur by the proxy-holder(s) and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

Further the foregoing resolutions, the article 5 of the articles of incorporation is modified and now reads as follow:

«Art. 5. The Company's share capital is fixed at four hundred fifty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 452,250.-) represented by eighteen thousand ninety (18,090) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by her first and surname, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La soussignée JINBANG STEEL CAYMAN CO., LTD. ayant son siège social à Walkers SPV Limited Walker House, Mary Street PO Box 908GT, George Town Grand Cayman, Cayman Islands, numéro de registre 133200,

étant le seul associé de JINBANG STEEL LUX une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 99.846, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Paul Bettingen, en date du 10 mars 2004, l'acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 mai 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suite à un acte notarié du notaire Paul Bettingen en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1er juin 2004, (la «Société»),

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 452.250,-) représenté par dixhuit mille quatre-vingt-dix (18.090) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à JINBANG CAYMAN CO. LTD, estimée selon les documents ci-joint, à un montant de trente-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 39.750,-), par l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 452.250,-) représenté par dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 452.250,-) représenté par dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à JINBANG CAYMAN CO. LTD, estimée selon les documents cijoint, à un montant de trente-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 39.750,-), par l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) parts sociales, chacune ayant une valeur.nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).



Toutes les parts sociales ont été souscrites par JINBANG STEEL CAYMAN CO., LTD (JINBANG CAYMAN) mentionnée ci-avant.

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par l'annulation de la dette (la «Dette») due par JINBANG STEEL LUX, S.à r.l. à JINBANG CAYMAN, décrite ci-après.

La dette résulte d'un transfert d'actions détenues par JINBANG CAYMAN DANS I-TEST HOLDINGS (LABUAN) LTD (I-TEST LABUAN), à JINBANG STEEL LUX, S.à r.l. le 13 mars 2006, et dont le prix d'achat a été financé avec une dette informelle pour 1%.

La preuve de l'existence de la valeur de la dette due par JINBANG STEEL LUX, S.à r.l. à JINBANG CAYMAN, s'élevant à trente-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 39.750,-), a été rapportée au notaire instrumentant par la production (i) d'un certificat du représentant légal de JINBANG CAYMAN attestant du fait que JINBANG CAYMAN possède une créance libre de tous privilèges, charges, droits, garanties, sûretés, gages et option, d'un montant de trente-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 39.750,-) et (ii) la confirmation attestant du fait que JINBANG CAYMAN est juridiquement autorisé à effectuer le transfert de cette créance à la Société.

Deuxième résolution

Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 452.250,-) représenté par dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Brauer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 31, case 5. – Reçu 397,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(039344/211/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

JINBANG STEEL LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 99.846.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(039345/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

EUROP ASSISTANCE, EUROP ASSISTANCE, SOCIETE D'ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R. C. Luxembourg B 13.855.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROP ASSISTANCE SO-CIETE D'ASSISTANCE (en abrégé EUROP ASSISTANCE) (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.855, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 1976 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Marcel Dell, Directeur, demeurant à Bascharage,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Bertrand, employée privée, demeurant à Blaschette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémi Berg, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Modification des articles 3, 15, 16, 23, 24, 25 et 34 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les



actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Leudelange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil choisit parmi ses membres un président qui préside le conseil.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les modes de délibération du conseil d'administration aux nouvelles technologies, par une refonte de l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président ou de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence de la majorité des membres en fonction est nécessaire. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Toutefois, lorsque le conseil est composé de trois membres et que deux administrateurs seulement assistent à une séance, les décisions devront être prises à l'unanimité.

Dans les cas où, en vertu de l'article 57 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales, un ou plusieurs administrateurs devront s'abstenir de délibérer, les résolutions seront prises à la majorité des autres membres du conseil, sauf le cas de l'alinéa précédent.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procèsverbal de la délibération.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les membres du conseil d'administration peuvent recevoir, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, des jetons de présence, une indemnité annuelle fixe et/ou des tantièmes à déterminer par l'assemblée générale des actionnaires».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 24 des statuts. L'article 24 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le contrôle des documents comptables annuels de la société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Le ou les réviseurs d'entreprises établissent un rapport sur les comptes annuels de la société en se conformant aux dispositions légales en vigueur.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le lieu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et adapte en conséquence l'article 25 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.



Les délibérations, prises conformément aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Chaque année il est tenu une assemblée générale le premier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Des assemblées extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, chaque fois qu'il y a lieu.

Les réunions ont lieu au siège social, à moins que la lettre de convocation n'indique un autre endroit.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 34 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle délibère sur les comptes annuels et, s'il y a lieu, les approuve.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, 46, rue Léon Laval, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dell, D. Bertrand, R. Berg, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

F. Baden.

(039613/200/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

EUROP ASSISTANCE, EUROP ASSISTANCE, SOCIETE D'ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R. C. Luxembourg B 13.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(039614/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.031.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04323, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(037101/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.031.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour FESTON INVESTISSEMENTS S.A. Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(037104/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.



ALLIANCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 96.291.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(036786/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

CardTel TECHNOLOGIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 112.267.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg le 14 avril 2006 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veuillez noter que le gérant suivant a changé d'adresse comme suit: ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2006.

CardTel TECHNOLOGIES INVESTMENTS, S.à r.l.

Représentée par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Gérant B

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036791/1084/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

BATIMOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 115.931.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Joseph Braun, gérant de société, demeurant à F-57570 Evrange, 2, rue de l'Eglise, né à Beidweiler le 17 juillet 1942.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée et d'arrêter les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet principal l'achat, la vente, l'import, l'export et l'installation d'éléments préfabriqué ou industriel dans le domaine de la construction.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.
- Art. 4. La société prend la dénomination de BATIMOD, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Joseph Braun, préqualifié, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille cent euros (1.100,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La société est administrée par Monsieur Joseph Braun, prénommé.
- La durée de son mandat est illimitée et il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.
 - 2) L'adresse du siège social est fixée à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.



Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Braun, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 18, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

G. Lecuit.

(039551/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BATIMOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. BATIMOD, S.à r.l.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 115.931.

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph Braun, gérant de société, demeurant à F-57570 Evrange, 1, rue de l'Eglise,

ici représenté par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 avril 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société BATIMOD, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 4 avril 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 - Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer le nom de la société en BATIMOD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société prend la dénomination de BATIMOD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, vol. 153S, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

G. Lecuit.

(039554/220/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BATIMOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. BATIMOD, S.à r.l.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 115.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

G. Lecuit.

(039558/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.



NEW DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 37.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(036795/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

WFG RETLAW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 46.765.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(036799//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 110.174.

In the year two thusand and six, on the sixth of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., a société anonyme, with registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 110.174, incorporated by a deed of the undersigned notary dated August 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1389 of December 15, 2005. The articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated September 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 228 of February 1, 2006 (the «Company»).

The meeting elects as president Mr Heiner Kamps, company director, with professional address at Speditionstrasse 15, D-40221 Düsseldorf,

who appoints as secretary Mr Lionel Noguera, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Volkhard Mett, Diplom-Kaufmann, with professional address at Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Creation of an authorised share capital of five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500), divided into one hundred forty-nine thousand seventy-six (149,076) class A shares and two hundred sixty thousand nine hundred twenty-four (260,924) class B shares, all having a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each and authorisation of the board of directors of the Company to:
- (i) issue further shares, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised share capital;
- (ii) determine the conditions attaching to any subscription for such shares from time to time, to accept subscriptions for such shares, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such shares;
- (iii) suppress or suspend the preferential subscription rights of existing shareholders in relation to such new shares; and
 - (iv) grant such authorisation for a (renewable) term of five (5) years.
 - 2. Insertion of Article 5.3 in the articles of association to reflect the creation of authorised share capital as follows:
- «5.3 The Company shall have an authorised share capital of five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500), divided into one hundred forty-nine thousand seventy-six (149,076) class A shares and two hundred sixty thousand nine hundred twenty-four (260,924) class B shares having a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.



The board of directors of the Company is hereby authorised to issue further shares, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the amount of the authorised share capital.

The board of directors of the Company is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such shares from time to time, to accept subscriptions for such shares, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such shares.

The board of directors of the Company is further authorised to suppress or suspend the preferential subscription rights of existing shareholders in relation to such new shares.

The authorisation is granted for a term of five (5) years starting from April 6, 2006. This period of authorisation may be extended by resolution of the general meeting of shareholders, in the manner required for the amendment of these articles of association.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxyholders representing the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- III) It appears from the attendance list, that all the one hundred forty-five thousand four hundred forty (145,440) class «A» shares and all the two hundred fifty-four thousand five hundred sixty (254,560) class «B» shares, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.
 - IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.
 - V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The meeting resolves to create an authorised share capital of five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500), divided into one hundred forty-nine thousand seventy-six (149,076) class A shares and two hundred sixty thousand nine hundred twenty-four (260,924) class B shares, all having a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each and to authorise the board of directors of the Company to:

- (i) issue further shares, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised share capital;
- (ii) determine the conditions attaching to any subscription for such shares from time to time, to accept subscriptions for such shares, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such shares;
- (iii) suppress or suspend the preferential subscription rights of existing shareholders in relation to such new shares; and
 - (iv) exercise such authorisation for a (renewable) term of five (5) years.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the articles of association of the Company by inserting Article 5.3 in the articles of association to reflect the creation of the authorised share capital as follows:

«5.3 The Company shall have an authorised share capital of five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500), divided into one hundred forty-nine thousand seventy-six (149,076) class A shares and two hundred sixty thousand nine hundred twenty-four (260,924) class B shares having a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The board of directors of the Company is hereby authorised to issue further shares, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the amount of the authorised share capital.

The board of directors of the Company is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such shares from time to time, to accept subscriptions for such shares, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such shares.

The board of directors of the Company is further authorised to suppress or suspend the preferential subscription rights of existing shareholders in relation to such new shares.

The authorisation is granted for a term of five (5) years starting from April 6, 2006. This period of authorisation may be extended by resolution of the general meeting of shareholders, in the manner required for the amendment of these articles of association.»

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.174, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5



août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 15 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 1er février 2006 (la «Société»).

L'assemblée élit comme président Monsieur Heiner Kamps, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Speditionstrasse 15, D-40221 Düsseldorf,

qui désigne comme secrétaire Maître Lionel Noguera, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Volkhard Mett, Diplom-Kaufmann, avec adresse professionnelle Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président requiert le notaire soussigné d'acter:

- I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Création d'un capital autorisé d'un montant de cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500 EUR), divisé en cent quarante-neuf mille soixante-seize (149.076) actions de classe A et deux cent soixante mille neuf cent vingt-quatre (260.924) actions de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et autorisation donnée au conseil d'administration de:
- (i) émettre de telles actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant du capital autorisé;
- (ii) déterminer périodiquement les conditions de souscription de telles actions, accepter des souscriptions concernant ces actions, et accepter les apports en numéraire ou en nature en payement du prix d'émission des actions;
- (iii) supprimer ou suspendre les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, pour ces nouvelles actions; et
 - (iv) accorder cette autorisation pour une période (renouvelable) de cinq (5) années.
 - 2. Insertion d'un article 5.3 dans les statuts pour refléter la création du capital autorisé comme suit:
- «5.3 La Société aura un capital autorisé de cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500 EUR), divisé en cent quarante-neuf mille soixante-seize (149.076) actions de classe A et deux cent soixante mille neuf cent vingt-quatre (260.924) actions de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription de telles actions, accepter des souscriptions concernant ces actions, et accepter les apports en numéraire ou en nature en payement du prix d'émission des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou suspendre les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants, pour ces nouvelles actions.

Cette autorisation est accordée pour une période de cinq (5) années à compter du 6 avril 2006. La durée de cette autorisation peut être prolongée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires, les membres du bureau et la notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

- III) Il résulte de la liste de présence que toutes les cent quarante-cinq mille quatre cent quarante (145.440) actions de classe A et les deux cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (254.560) actions de classe B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
 - IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.
 - V) Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500 EUR), divisé en cent quarante-neuf mille soixante-seize (149.076) actions de classe A et deux cent soixante mille neuf cent vingt-quatre (260.924) actions de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, et d'autoriser le conseil d'administration à:

- (i) émettre de telles actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant du capital autorisé;
- (ii) déterminer périodiquement les conditions de souscription de telles actions, accepter des souscriptions concernant ces actions, et accepter les apports en numéraire ou en nature en payement du prix d'émission des actions;
- (iii) supprimer ou suspendre les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, pour ces nouvelles actions: et
 - (iv) exercer cette autorisation pour une période (renouvelable) de cinq (5) années.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société par insertion d'un article 5.3 dans les statuts pour refléter la création du capital autorisé comme suit:



«5.3 La Société aura un capital autorisé de cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500 EUR), divisé en cent quarante-neuf mille soixante-seize (149.076) actions de classe A et deux cent soixante mille neuf cent vingt-quatre (260.924) actions de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription de telles actions, accepter des souscriptions concernant ces actions, et accepter les apports en numéraire ou en nature en payement du prix d'émission des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou suspendre les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants, pour ces nouvelles actions.

Cette autorisation est accordée pour une période de cinq (5) années à compter du 6 avril 2006. La durée de cette autorisation peut être prolongée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Kamps, L. Noguera, V. Mett, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, vol. 28CS, fol. 28, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

P. Frieders.

(039686/212/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 110.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(039688/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

P. Frieders.

LUCOS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LUCOS CONSULTING S.A.).

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel. R. C. Luxembourg B 111.768.

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUCOS CONSULTING S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 14 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Lusatti, employé privé, demeurant professionnellement à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Libération totale du capital social à concurrence de vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (24.375,-EUR) de sorte que le capital libéré de la société est de trente-deux mille cinq cents euros (32.500,-EUR).
 - 2. Modification de la forme légale de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
 - 3. Changement de la dénomination de la société en LUCOS CONSULTING, S.à r.l.
 - 4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
 - 5. Modification subséquente des statuts.
 - 6. Fixation du capital social à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).
 - 7. Nomination de gérant.
 - 8. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne



varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que le capital social a été entièrement libéré et que cette libération du capital a été intégralement effectuée en espèces par l'actionnaire actuel de la société à concurrence de vingt-quatre mille trois soixante-quinze euros (24.375,- EUR).

Le montant de vingt-quatre mille trois soixante-quinze euros (24.375,- EUR) se trouve à présent à la libre disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 28 février 2006, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs, la société de droit belge ITC, Monsieur Jan Vanden Abeele et Monsieur Gérard Lusatti pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société de droit belge NV VANDEN ABEELE FOURNEAU de sa fonction de commissaire aux comptes, et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jan Vanden Abeele, conseiller fiscal, né à Oostrozebeke (Belgique), le 31 août 1952, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital de la société à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et décide en conséquence de réduire le capital à concurrence d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents (32.500,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par remboursement à l'associé unique Monsieur Vanden Abeele, prénommé, de la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) et annulation de quarante parts (40) sociales.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la société.

L'assemblée décide en conséquence que le capital de la société à responsabilité limitée sera de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) toutes attribuées à Monsieur Jan Vanden Abeele, prénommé.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la gestion, la domiciliation, la tenue de livres et de registres, les conseils fiscaux, prester tous services professionnels se rattachant à la profession d'expert-comptable et d'une façon générale exercer toute activité fiduciaire à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier.

La société pourra de manière générale faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société existe sous la dénomination de LUCOS CONSULTING, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.



Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, G. Lusatti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

G. Lecuit.

(039696/220/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

NATURA HELVETICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 32.791.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(036800//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

ALLIANCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 96.291.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(036801/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

BO-CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 110.169.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 13 avril 2006 adressée à la société que la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour ELITIUS & ASSOCIES S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036810//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.



SNACK 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 75.209.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(036807/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 89.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Signature.

(036811/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

A.B. HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 72.186.

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AB HOTELS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 72.186 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992 du 23 décembre 1999.

La séance est ouverte à 11:30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Monsieur le Président nomme secrétaire Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
- 2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur DIRILOU, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.



Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. Schmit, S. Bortolus, R. Pinto, G. Schneider, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 avril 2006, vol. 470, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mai 2006. M. Schaeffer.

(039813/5770/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

TILINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 113.827.

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TILINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 113.827 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée, ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 16.000 (seize mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.332,- (mille trois cent trente-deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 33.332,- (trente-trois mille trois cent trente-deux euros) par l'émission de 666 (six cent soixante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, assortie chacune d'une prime d'émission de EUR 298,- (deux cent quatre-vingt-dix-huit euros) par apport en numéraire.
 - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.332,- (mille trois cent trente-deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 33.332,- (trente-trois mille trois cent trente-deux euros) par l'émission de 666 (six cent soixante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission de EUR 298,- (deux cent quatre-vingt-dix-huit euros) chacune, qui sera affectée à une réserve distribuable.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires en place ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 666 actions nouvelles:

- a) Monsieur André Proglio, employé privé, né à Antibes (France), le 29 juin 1949, demeurant 54, avenue Sainte Foy, 92200 Neuilly-sur-Seine (France) pour cinq cents (500) actions;
- b) Monsieur Charles-Edouard Kopff, employé privé, né à Caudéran (France), le 11 juillet 1969, demeurant 30, rue Boissière, 75116 Paris, France pour cent soixante-six (166) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Messieurs Proglio et Kopff, prénommés, représentés par Monsieur Thierry Triboulot, prénommé, en vertu de deux procurations demeurées annexées aux présentes, ont déclaré souscrire aux 666 (six cent soixante-six) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 199.800,- faisant pour le capital social le montant de EUR 1.332,- et pour la prime d'émission le montant de EUR 198.468,- ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.



Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-trois mille trois cent trente-deux euros (33.332,- EUR) divisé en seize mille six cent soixante-six (16.666) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Th. Triboulot, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 4, case 5. – Reçu 1998 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

I. Elvinger.

(039867/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

TILINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 113.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(039869/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

EXTENSA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. LEASINVEST LUXEMBOURG S.A.).

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.621.

In the year two thousand six, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LEASINVEST LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, (R.C.S. Luxembourg B 72.621) incorporated pursuant to a deed of the notary Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie on November 22nd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 45 of January 14, 2000.

Whose by-laws have been amended for the last time by a deed of the notary Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette on October 11th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1316 of December 24, 2004,

The meeting is presided by Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine Grundheber, private employee, with professional address in Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Schmickrath, «licenciée en sciences économiques», with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, all the 576,590 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the corporate name of the company from LEASINVEST LUXEMBOURG S.A. into EXTENSA LUXEMBOURG S.A.
 - 2.- Amendment of article 1st of the company's by-laws to give them henceforth the following wording: English version:
 - «Art. 1. There exists a joint stock company under the name of EXTENSA LUXEMBOURG S.A.»



French version:

«Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXTENSA LUXEMBOURG S.A.»

3.- Resignation of Mr Jean-Louis Appelmans as Director of Category A of the company with immediate effect, and discharge for the exercise of his mandate.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from LEASINVEST LUXEMBOURG S.A. into EXTENSA LUXEMBOURG S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1st of the by-laws in order to read as follows:

«Art. 1. There exists a joint stock company under the name of EXTENSA LUXEMBOURG S.A.».

Third resolution

The meeting accepts the resignation of Mr Jean-Louis Appelmans as Director of Category A of the company with immediate effect, and accords full and entire discharge to him for the exercise of his mandate.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEASINVEST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg B 72.621), constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 45 du 14 janvier 2000.

Dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1316 du 24 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 576.590 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société de LEASINVEST LUXEMBOURG S.A. en EXTENSA LUXEMBOURG S.A.
 - 2. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: Version anglaise:
 - «**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of EXTENSA LUXEMBOURG S.A.». *Version française*:
 - «Art. 1.er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXTENSA LUXEMBOURG S.A.»
- 3. Démission de Monsieur Jean-Louis Appelmans en tant qu'administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et décharge pour l'exercice de son mandat.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de LEASINVEST LUXEMBOURG S.A. en EXTENSA LUXEMBOURG S.A.



Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXTENSA LUXEMBOURG S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Louis Appelmans en tant qu'administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Lentz, C. Grundheber, V. Schmickrath, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(039890/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

EXTENSA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. LEASINVEST LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.621.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(039892/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

ALTOR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 115.997.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

ALTOR 2003 GP LIMITED, a limited liability company formed under the laws of Jersey, having its registered office at 32 Commercial Street, St Helier, Jersey JE4 0QH, as general partner and investment manager of the ALTOR 2003 FUND.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders

- Art. 2. The Company's name is ALTOR II, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit,



and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- **Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.



Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings to be held in Luxembourg.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

- **Art. 15.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of May, at 2.30. p.m. and for the first time in 2007, or on another date stated in the convening notice provided that the notice is sent to each shareholder according to the convening procedures as laid out by the Law.
- **Art. 16.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of share-holders representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.



Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by ALTOR 2003 GP LIMITED, as general partner and investment manager of the ALTOR 2003 FUND, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company ALTOR II, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration
- a) Mr Johan Cervin, partner, with professional address at Birger Jarlsgatan 14, SE 114 34 Stockholm, Sweden, born on 22 April 1960 in Lund, Sweden.
- b) Mr Edward Moore, director, with professional address at 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey JE4 OQH, born on 17 May 1968 in Guildford, United Kingdom.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ALTOR 2003 GP LIMITED, une société formée sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 32 Commercial Street, St Helier, Jersey JE4 0QH, en tant que general partner et investment manager de ALTOR 2003 FUND.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera ALTOR II, S.à r.l.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.



Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance doit se tenir au Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par telefax, cable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.



Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales qui devront être tenues au Luxembourg. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

- Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 14h30, et pour la première fois en 2007, ou à une autre date spécifiée dans la convocation sous condition qu'elle soit envoyée à chaque associé selon les règles définies par la Loi.
- Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ALTOR 2003 GP LIMITED, en tant que general partner et investment manager de ALTOR 2003 FUND, prénommé, et ont été



intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Johan Cervin, associé, ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 14, SE 114 34 Stockholm, Suède, né le 22 avril 1960 à Lund, Suède.
- b) Monsieur Edward Moore, directeur, ayant son adresse professionnelle au 32 Commercial Street, St. Helier, Jersey JE4 OQH, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2006, vol. 436, fol. 47, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2006. H. Hellinckx.

(040089/242/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

NORTH WEST INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 43.544.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 28 mars 2006 à 11.00 heures

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 3 juin 2003. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 3 juin 2003

Sont renommés Administrateurs:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039621/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.



HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet. H. R. Luxemburg B 20.533.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2006

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2006 der HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A. geht hervor, dass sich die Amtszeit der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die über die Entlastung zum Geschäftsjahr entscheidet, das am 31. Dezember 2006 endet, verlängert.

- Peter Rieck, Vorsitzender,
- Ulrich Ellerbeck.
- Hanns Grad.
- Torsten Heick.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. April 2006.

W. Dürr

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037091//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 20.533.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

E.-W. Münster

Directeur

(037109//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

NOVA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 100.079.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 avril 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur,
- Monsieur Dominique Dubois, Administrateur,
- Monsieur Philippe Visconti, Administrateur.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Dominique Dubois, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Philippe Visconti, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039559/1183/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.



HSH NORDBANK SECURITIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet. H. R. Luxemburg B 14.784.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2006

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2006 der HSH NORDBANK SECURITIES S.A. geht hervor, dass sich die Amtszeit der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die über die Entlastung zum Geschäftsjahr entscheidet, das am 31. Dezember 2007 endet, verlängert:

- Eckehard Dettinger-Klemm,
- Jörg Arndt,
- Martin Halblaub,
- Rainer Helms,
- Hartmut Strauß.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. April 2006.

Für gleichlautenden Auszug

R. Helms

Chief Executive Officer

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037102//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

HSH NORDBANK SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 14.784.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

R. Helms / H. Brüll

Administrateur-Délégué / Mandataire

(037110//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

KRONENDAL ESTATE INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 107.444.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006. Signature.

(037129/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

P7S1 HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CAPERAL, S.à r.l.). Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 115.509.

In the year two thousand six, the nineteenth day of April.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CAPERAL, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyes in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.509 (the Company). The Company has been incorporated on 27 March 2006 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared QUEBEC NOMINEES LIMITED, having its registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under number 400547 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 April 2006,



which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Change of the Company's name into P7S1 HOLDING II, S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles).
- 2. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Bart Zech and Mr Joost Tulkens as managers of the Company.
- 3. Discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.
- 4. Designation of the Company's managers as A manager(s) and B manager(s) and appointment of Mr Adam Chesnoff as A manager of the Company and Mr Carl Donald Morgan Jr. as B manager of the Company for an unlimited period.
 - 5. Amendment of article 12, first paragraph, of the Articles.
 - 6. Amendment of article 12, fourth paragraph, of the Articles.
 - 7. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into P7S1 HOLDING II, S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

«Art. 4. The Company will have the name P7S1 HOLDING II, S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of the following persons in their capacity as managers of the Company effective on the date hereof:

- Mr Bart Zech, manager; and
- Mr Joost Tulkens, manager.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their respective appointment until the date of the their respective resignation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to designate the Company's managers as A manager(s) and B manager(s) and to appoint with immediate effect the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Adam Chesnoff, Business Executive, born on 15 November 1965 in Jerusalem, Israel, residing at 10100 Santa Monica Blvd, Suite 2600, Los Angeles, California, United States of America, as A manager of the Company; and
- Mr Carl Donald Morgan Jr., Business Executive, born on 14 March 1956 in North Carolina, United States of America, residing at 10100 Santa Monica Blvd, Suite 2600, Los Angeles, California, United States of America, as B manager of the Company.

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mr Adam Chesnoff, A manager; and
- Mr Carl Donald Morgan Jr., B manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12, first paragraph, of the Articles which shall henceforth read as follows:

«The Company is managed by at least one A manager and/or one or more B managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12, fourth paragraph, of the Articles which shall henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by its single manager (the A manager), and, in case of plurality of managers, by (i) any A manager, acting individually, or (ii) an A manager and a B manager, acting jointly or (iii) a B manager, acting individually, but only for transactions up to an amount of ten thousand Euro (10,000.- EUR) on a per transaction basis.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,400.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.



The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CAPERAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyes à L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.509 (la Société). La Société a été constituée le 27 mars 2006 par acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu QUEBEC NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, lles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société en P7S1 HOLDING II, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts).
- 2. Reconnaissance et acceptation de la démission de M. Bart Zech et M. Joost Tulkens en tant que gérants de la Société.
- 3. Décharge pleine et entière (quitus) aux gérants démissionnaires ci-dessus pour l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.
- 4. Désignation des gérants de la Société comme gérant(s) A et gérant(s) B et nomination de M. Adam Chesnoff en tant que gérant A de la Société et M. Carl Donald Morgan Jr. en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée
 - 5. Modification de l'article 12, premier paragraphe, des Statuts.
 - 6. Modification de l'Article 12, quatrième paragraphe, des Statuts.
 - 7. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en P7S1 HOLDING II, S.à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La Société aura la dénomination P7S1 HOLDING II, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît et accepte la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date des présentes:

- M. Bart Zech, gérant, et
- M. Jost Tulkens, gérant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés cidessus pour l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de désigner les gérants de la Société comme gérant(s) A et gérant(s) B de la Société et de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Adam Chesnoff, Business Executive, né le 15 novembre 1965 à Jérusalem, Israel, demeurant à 10100 Santa Monica Blvd, Suite 2600, Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, et
- M. Carl Donald Morgan Jr., Business Executive, né le 14 mars 1956 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 10100 Santa Monica Blvd, Suite 2600, Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant B de la Société.

En conséquence des démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- M. Adam Chesnoff, gérant A; et
- M. Carl Donald Morgan Jr., gérant B.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12, premier paragraphe, des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est administrée par au moins un gérant A et/ou un ou plusieurs gérants B. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»



Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12, quatrième paragraphe, des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée par son gérant unique (le gérant A), et, en cas de pluralité de gérants, par (i) n'importe quel gérant A, agissant individuellement, ou (ii) un gérant A et un gérant B, agissant conjointement, ou (iii) un gérant B, agissant individuellement, mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) par transaction.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.400,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 28, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'orginal, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(039853/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

P7S1 HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CAPERAL, S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 115.509.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(039855/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

DIGITAL S.A., Société Anonyme, (anc. MONDRO PROPERTIES S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 87.113.

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDRO PROPERTIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1060 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Kruchten, employé privé,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Bodson, employée privée, les deux avec même adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jessica Nerenhausen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société de MONDRO PROPERTIES S.A. en DIGITAL S.A. et modification afférente de l'article 1er, alinéa 1er des statuts;
- 2. Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire et modification subséquente de l'article 6, alinéa 1er;
 - 3. Divers.



Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MONDRO PROPERTIES S.A. en DIGITAL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1er, alinéa 1er des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

«Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ce qui deviendront propriétaires des actions ciaprès créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DIGITAL S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois de juin à 11:00 heures et elle décide par conséquent de modifier l'article 6, alinéa 1er des statuts de la société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«Art. 6. alinéa 1^{er}. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11:00 heures et pour la première fois en l'an 2006.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Kruchten, A. Bodson, J. Nerenhausen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 avril 2006, vol. 470, fol. 31, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mai 2006. M. Schaeffer.

(039814/5770/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

DIGITAL S.A., Société Anonyme, (anc. MONDRO PROPERTIES S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 87.113.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mai 2006. M. Schaeffer.

(039817/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

CHEZ MAURICETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 115.987.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu

- 1.- Madame Mauricette Schaller, gérante de société, née à Nancy (France), le 3 septembre 1954, épouse de Monsieur André Vonner, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France).
- 2.- Monsieur André Vonner, gérant de société, né à Koenigsmacker (France), le 2 mars 1943, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de CHEZ MAURICETTE, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de volaille, de gibiers, de foie gras, de salaison, d'épicerie fine, de vins fins, de tous fromages, de sandwichs et de pizzas, de fruits secs, de fruits arachides, d'épices, de pâtes fraîches et la vente de pains.



Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Madame Mauricette Schaller, gérante de société, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France),	
cinquante parts sociales	50
2 Monsieur André Vonner, gérant de société, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France), cin-	EΛ
quante parts sociales	
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.



Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2562 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Madame Mauricette Schaller, gérante de société, née à Nancy (France), le 3 septembre 1954, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France), et
- Monsieur André Vonner, gérant de société, né à Koenigsmacker (France), le 2 mars 1943, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France).
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schaller, A. Vonner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2006, vol. 536, fol. 36, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2006.

J. Seckler.

(040077/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

ONE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.817.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour ONE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(037013/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.



FRIGOPROCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Signature.

(036837/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

FRIGOPROCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.225.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Signature.

(036839/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

DELI EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 98.723.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

(036852/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

DELI EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 98.723.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

(036850/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

TOP SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 56, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.764.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP05447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(036862//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck